



Rapport d'Activités 2014

Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères

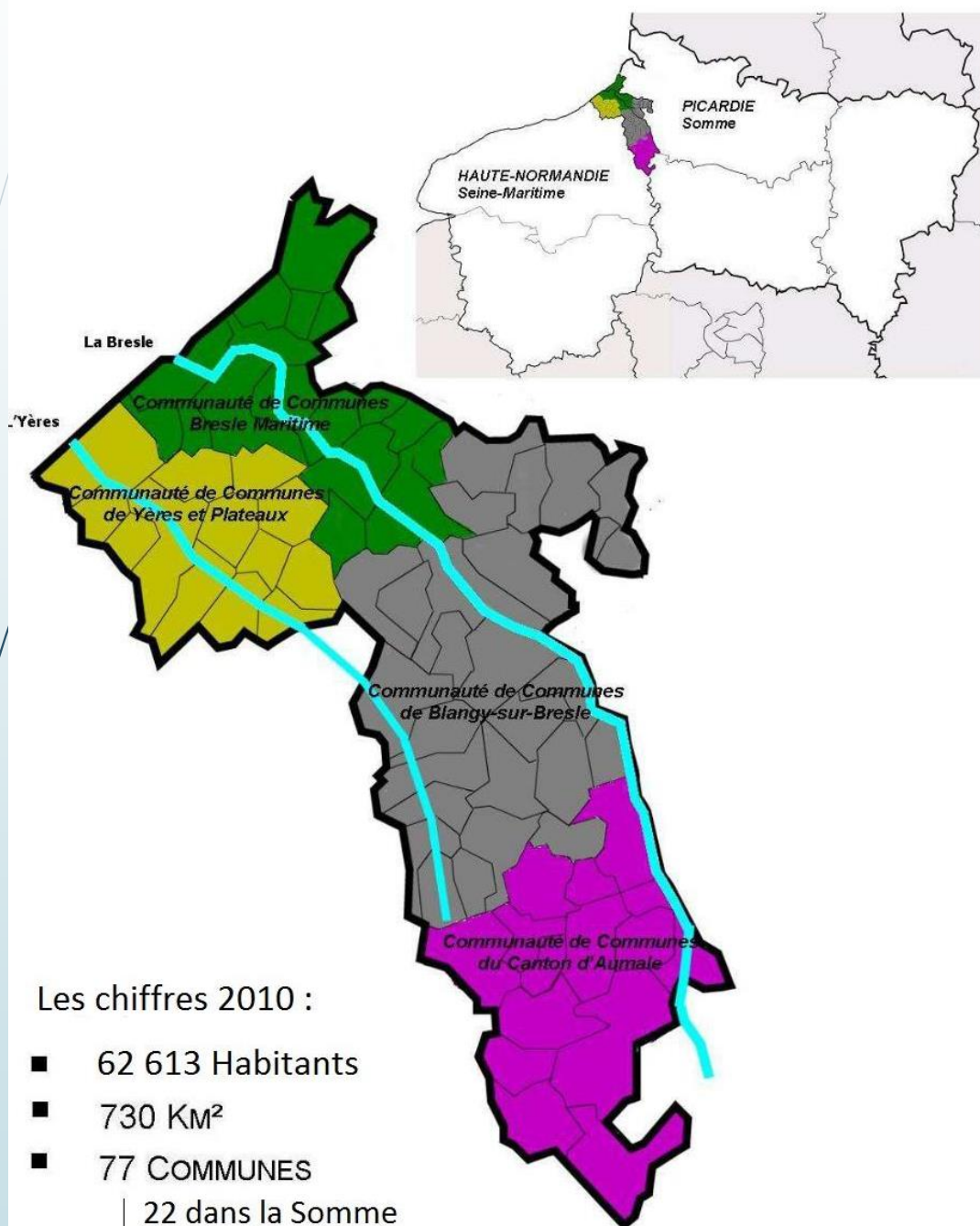
20 rue de Barbentane BP 65

76 340 Blangy sur Bresle

☎ 02 35 94 02 76

✉ paysbresleyeres@orange.fr

LE PAYS INTERRÉGIONAL BRESLE YÈRES



Les chiffres 2010 :

- 62 613 Habitants
- 730 KM²
- 77 COMMUNES
 - | 22 dans la Somme
 - | 55 en Seine Maritime

Les 77 communes du Pays Interrégional Bresle Yères

Pour la Seine Maritime :

Aubéguimont

Aubermesnil-aux-Erables

Aumale

Baromesnil

Bazinval

Blangy-sur-Bresle

Campneuseville

Canehan

Le Caule-Sainte-Beuve

Conteville

Criel-sur-Mer

Criquiers

Cuverville-sur-Yères

Dancourt

Ellecourt

Etalondes

Eu

Fallencourt

Flocques

Foucarmont

Guerville

Haudricourt

Hodeng-au-Bosc

Illois

Incheville

Landes-Vieilles-et-Neuves

Longroy

Marques

Melleville

Le Mesnil-Réaume

Millebosc

Monchaux-Soreng

Monchy-sur-Eu

Nesle-Normandeuse

Nullemont

Pierrecourt

Ponts-et-Marais

Réalcamp

Rétonval

Richemont

Rieux

Ronchois

Saint-Léger-aux-Bois

Morienne

Saint-Martin-au-Bosc

Saint-Martin-le-Gaillard

Saint-Pierre-en-Val

Saint-Rémy-Boscrocourt

Saint-Riquier-en-Rivière

Sept-Meules

Touffreville-sur-Eu

Le Tréport

Vieux-Rouen-sur-Bresle

Villers-sous-Foucarmont

Villy-sur-Yères

Pour la Somme :

Allenay

Ault

Beauchamps

Biencourt

Bouillancourt-en-Séry

Bouttencourt

Bouvaincourt-sur-Bresle

Buigny-lès-Gamaches

Dargnies

Embreville

Fretteville

Friaucourt

Gamaches

Maisnières

Martainneville

Mers-les-Bains

Oust-Marest

Ramburelles

Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly

Tilloy-Florville

Vismes

Woignarue

Légende :

Communauté de communes du Canton d'Aumale

Communauté de communes de Yères et Plateaux

Communauté de communes Interrégionale de Blangy sur Bresle

Communauté de communes Bresle Maritime

Régi par le principe de spécialitéles compétences et champs d'intervention du PIBY*

↳ La mise en œuvre de la charte du territoire (compétence de base)

Il s'agit en particulier :

- d'étudier ou faire étudier, de soutenir techniquement les projets, actions ou opérations d'intérêt commun ou reconnus comme tels par le Comité Syndical et s'inscrivant dans les orientations de la charte de territoire ;
- d'approuver les programmes d'actions et contractualiser avec les départements, les régions et tout autre organisme portant sur les principales politiques qui concourent au développement et à l'aménagement du Pays ;
- de réviser la charte du pays ;
- d'associer le Conseil de développement, organe consultatif du Pays, dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de développement et l'élaboration des programmes d'actions du Pays.

↳ L'exercice de missions déléguées (compétences particulières)

Le Syndicat Mixte exerce ses compétences dans le respect des compétences détenues par les autres collectivités locales. Il n'a pas vocation à prendre part aux travaux d'investissement en lieu et place de celles-ci.

Cependant, conformément à la loi et à la demande de ses collectivités membres, le Syndicat Mixte peut exercer la maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation matérielle d'un ou plusieurs projets, actions, travaux ou services au profit d'un de ses membres ou dans l'intérêt du pays.

L'exercice de cette compétence devra faire l'objet d'une convention entre le Syndicat Mixte et la (ou les) collectivité(s) concernée(s), précisant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte.

La (ou les) collectivité(s) sollicitera(ont) l'intervention du Syndicat Mixte par voie de délibération.

Le Syndicat Mixte sera autorisé à exercer cette compétence par délibération de son Comité Syndical.

Dans les deux cas (articles 2.1 et 2.2), l'action du Syndicat Mixte sera en accord avec la charte de territoire en cours et ses orientations fondamentales.

↳ L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

Cette compétence s'exercera lorsque le périmètre du SCOT, déterminé par les communes et EPCI compétents conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, aura été publié par arrêté préfectoral.

De sa reconnaissance institutionnelle à son évolution juridiqueles grandes étapes fédératrices

- Juillet 2008** ➔ Arrêté inter-préfectoral reconnaissant officiellement le Pays
- Juillet 2009** ➔ Arrêté inter-préfectoral de création du Pays Interrégional Bresle Yères en Syndicat mixte fermé
- 2010** ➔ Signature du 1^{er} Contrat de Pays
- 2012 à 2014** ➔ Réalisation de 7 études stratégiques menées et portées au niveau du Pays :
- Stratégie de développement culturel
 - Schéma de services aux publics
 - Stratégie de développement touristique
 - Etude de réhabilitation et de valorisation du patrimoine verrier
 - Schéma local des déplacements
 - Stratégie de développement en matière de santé
 - Définition de la politique globale de l'Habitat intégrant une démarche de développement durable
- Janvier 2013** ➔ Arrêté inter-préfectoral publiant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Juillet 2014** ➔ Porter à connaissance des modalités de contractualisation avec les partenaires institutionnels pour le deuxième Contrat de Pays sur la période 2014-2020
- Octobre 2014** ➔ Lancement officiel de l'élaboration du SCoT au niveau du périmètre des 77 communes formant le Pays Interrégional Bresle Yères
- Décembre 2014** ➔ Arrêté inter préfectoral portant transformation du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Rétrospective 2014 des dossiers portés par le PIBY

6

L'élection des nouveaux conseils municipaux en mars 2014 conduit à un effet domino sur le renouvellement d'instances décisionnelles supra communales à savoir les Conseils de communauté au niveau intercommunal et les différents syndicats dont le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères. Le renouvellement du Comité syndical a eu lieu le 28 mai 2014 avec l'élection du Président du Pays et des vice-présidents.

L'équipe du Comité syndical peut s'appuyer sur une instance de concertation locale et force de proposition composée de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire : le Conseil de Développement dont le renouvellement de sa composition s'est tenu en novembre 2014.

Selon les domaines de compétences du Pays Interrégional Bresle Yères, l'année 2014 est dans la continuité des années précédentes avec la poursuite des études menées et portées par le Syndicat mixte c'est-à-dire la définition de la politique globale de l'habitat intégrant une démarche de développement durable et le schéma local des déplacements.

Conformément à la délibération du 7 mars 2013 du Comité syndical relative à la validation de la stratégie de développement touristique, de la stratégie de développement culturel, du schéma de services aux publics et de l'étude portant sur la réhabilitation du patrimoine verrier, l'année 2014 a également été marquée par la mise en œuvre d'actions découlant des programmes d'actions des études précédemment citées.

Le premier Contrat de Pays conclu entre le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères et les partenaires institutionnels (Etat, Régions de la Picardie et de la Haute-Normandie et les Départements de la Somme et de la Seine Maritime) en janvier 2010 s'échelonnait sur la période 2009-2013. Les partenaires ont actualisé leurs critères de financement auprès des territoires et ont présenté leurs modalités de contractualisation, base du futur Contrat de Pays pour la période 2014-2020 au Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères.

L'engagement de la procédure du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par le Comité syndical le 13 juin 2013 suite à l'arrêté inter préfectoral en date du 11 et 22 janvier 2013 portant publication du périmètre d'élaboration du SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères a été complété par la délibération du 31 octobre 2013 relative à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation. Le chantier du SCoT pour l'année 2014 repose sur la poursuite de la procédure administrative et financière en vue du lancement officiel de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en octobre 2014.

Pour accompagner le Comité syndical dans le portage d'études et la concrétisation d'actions à l'échelle du territoire, une équipe administrative et pluridisciplinaire anime le Pays Interrégional Bresle Yères.

Enfin, l'année 2014 se clôture avec l'incontournable évolution juridique du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et la confirmation de celle-ci par la réception de l'arrêté inter préfectoral en date du 17 décembre 2014.

Rapport d'Activités 2014

Sommaire

Partie 1

Le renouvellement des instances du PIBY

Partie 2

La poursuite des études et leur déclinaison en actions concrètes

Partie 3

La contractualisation 2014-2020

Partie 4

L'aménagement du territoire

Partie 5

L'animation du PIBY

Partie 6

La transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Partie 1 : Le renouvellement des instances du Pays

Le Comité Syndical du Pays Interrégional Bresle Yères



La mise en place du nouveau Comité Syndical

Suite aux élections des nouveaux conseils municipaux en mars 2014, du renouvellement des conseils communautaires, il a été procédé à la mise en place du nouvel organe délibérant du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères à savoir le Comité syndical.

Conformément aux statuts, la répartition des sièges par Communauté de communes et la désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants sont désormais les suivantes :

Communautés de Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Canton d'Aumale	LUCOT-AVRIL	Virginie	DELABOUGLISE	Dany
Canton d'Aumale	CHAIDRON	Gérard	BORGEO	Bruno
Canton d'Aumale	BECQUET	Jean-Claude		
Blangy-sur-Bresle	ROUSSEL	Christian	POTEAUX	Stéphane
Blangy-sur-Bresle	VIALARET	Claude	ARNOUX	Eric
Blangy-sur-Bresle	BACOUEL	Jack	OUTREBON	Patrick
Blangy-sur-Bresle	QUENOT	Jean-Claude		
Bresle Maritime	BRIERE	Alain	POYEN	Roger
Bresle Maritime	MAQUET	Emmanuel	DESTRUEL	Daniel
Bresle Maritime	LONGUENT	Alain	FOSSE	Lucien
Bresle Maritime	CAVE	Daniel	TROLEY	Jean-Pierre
Bresle Maritime	MARCHETTI	José		
Yères et Plateaux	MAUGER	Jean	MARET	Denis
Yères et Plateaux	HUC	Claude	FROMENTIN	Martial
Yères et Plateaux	ROCHE	Daniel		

Lors de la séance du 28 mai 2014, le Comité syndical a délibéré sur l'élection du Président du Syndicat Mixte avec la reconduction à cette fonction de Monsieur Christian ROUSSEL.

Madame Virginie LUCOT-AVRIL et Monsieur Jean MAUGER par délibération du Comité syndical ont été désignés respectivement 1^{ère} Vice-présidente et 2^{ème} Vice-président du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères.

Le Comité syndical s'est réuni à 6 reprises : le 6 mars 2014, le 28 mai 2014, le 27 juin 2014, le 30 juin 2014, le 27 août 2014 et le 14 octobre 2014.

Les principales délibérations du Comité Syndical en 2014

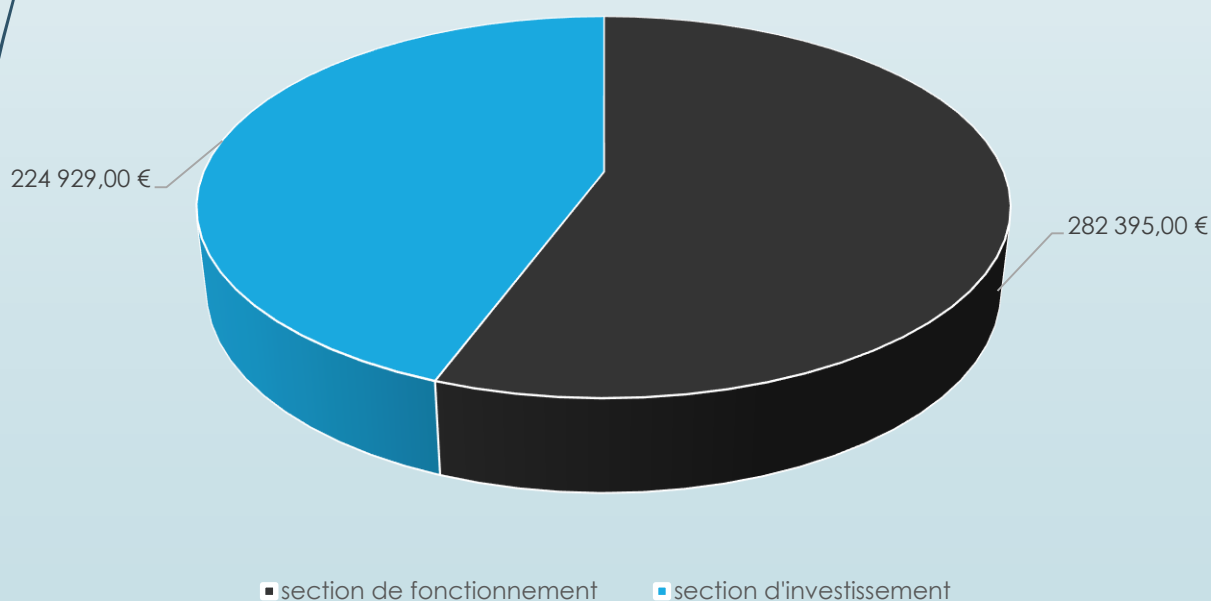
Ci-dessous un tableau rappelant les décisions prises par délibération du Comité syndical pour l'année 2014. L'affectation des délibérations est précisée selon une nomenclature distinguant le fonctionnement général de la structure (administration générale, finances, ressources humaines) et les domaines d'intervention du Syndicat mixte (études, aménagement du territoire).

<u>Date du Comité syndical</u>	<u>Domaine</u>	<u>Numéro de délibération</u>	<u>Intitulé de la délibération</u>
06/03/2014	finances	14 01 01	vote du compte administratif 2013
06/03/2014	finances	14 01 02	affectation des résultats - compte administratif 2013
06/03/2014	finances	14 01 03	compte de gestion 2013
06/03/2014	aménagement du territoire	14 01 04	avis en tant que PPA - révision du POS valant élaboration du PLU de la commune de saint quentin lamotte croix aux baillly
06/03/2014	aménagement du territoire	14 01 05	élaboration du SCoT - approbation du cahier des charges
06/03/2014	aménagement du territoire	14 01 06	élaboration du SCoT - lancement de la consultation sur la base d'un cahier des charges
06/03/2014	aménagement du territoire	14 01 07	avis simple en tant que PPA sur les documents d'urbanisme communaux - délégation au président
28/05/2014	administration générale	14 02 01	élection du président du comité syndical du PIBY
28/05/2014	administration générale	14 02 02	élection des vices- présidents du comité syndical du PIBY
27/06/2014	administration générale	14 03 01	élection des membres de la commission d'appel d'offres du SM du PIBY
27/06/2014	ressources humaines	14 03 02	reconduction d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activités - chargé de mission pour la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel et du schéma de services aux publics
27/06/2014	ressources humaines	14 03 03	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Chargé de mission pour la mise en œuvre de la « stratégie de développement culturel » et du « schéma de services aux publics »
27/06/2014	ressources humaines	14 03 04	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Chargé de mission pour la mise en œuvre de la « stratégie de développement touristique » et de l'étude portant sur la « réhabilitation et la valorisation du patrimoine verrier du Pays »
27/06/2014	finances	14 03 04	modification de l'affectation du résultat 2013
30/06/2014	finances	14 04 01	adoption du budget primitif
30/06/2014	finances	14 04 02	participations financières des communautés de communes 2014
30/06/2014	finances	14 04 03	indemnité de conseil et de budget au receveur municipal
27/08/2014	aménagement du territoire	14 05 01	élaboration du schéma de cohérence territoriale - autorisation de signature du marché
14/10/2014	ressources humaines	14 06 01	création d'un emploi et recrutement d'un cadre administratif catégorie A
14/10/2014	études	14 06 02	réfèrent tourisme
14/10/2014	ressources humaines	14 06 03	recrutement d'un chargé de mission SCoT suite au départ du titulaire du poste
14/10/2014	finances	14 06 04	cotisation annuelle
14/10/2014	ressources humaines	14 06 05	création d'un emploi permanent et recrutement d'un cadre administratif catégorie A

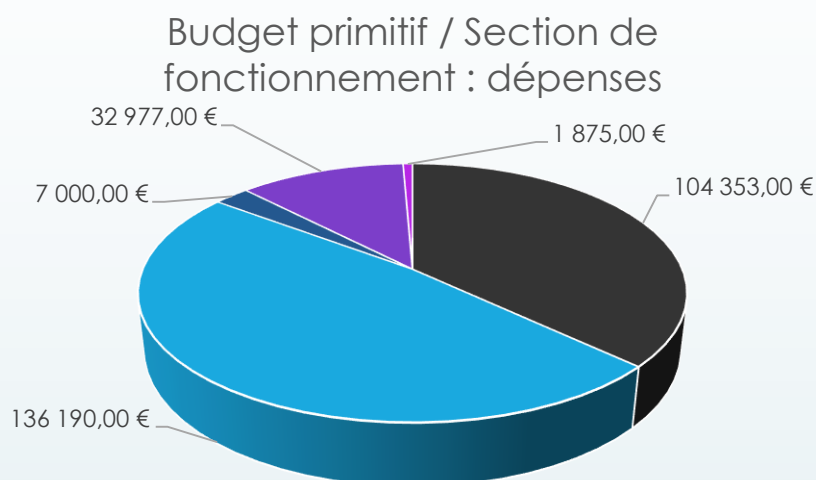
Le Budget Primitif du Syndicat Mixte en 2014

- Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire lors du Comité syndical du 27 juin 2014, le Budget primitif 2014 a été acté par délibération du Comité syndical le 30 juin 2014.
- **Le Budget primitif du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 507 324 €.**
- **La section de fonctionnement s'élève à 282 395 € et la section d'investissement est de 224 929 €.**

Budget primitif 2014

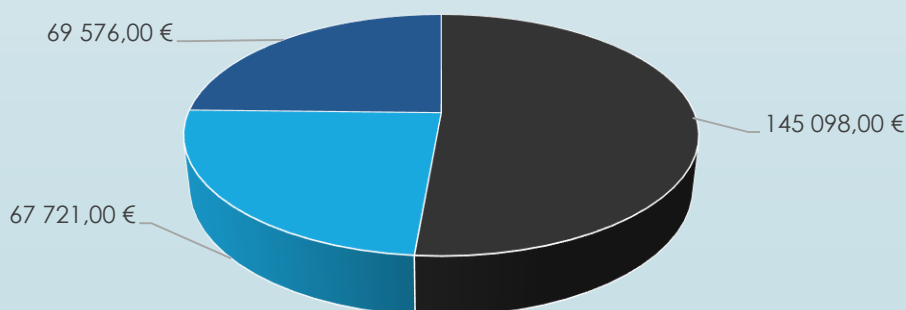


Le Budget Primitif 2014 : Section de fonctionnement



- charges à caractère général
- charges de personnel et frais assimilés
- autres charges de gestion courante (frais de mission et subventions)
- virement à section d'investissement
- dotation aux amortissements

Budget primitif / Section de fonctionnement : recettes



- dotations / subventions
- reprise du résultat de 2013
- participations des Communautés de communes

La participation des 4 EPCI au budget 2014

L'article 8 des statuts du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères stipule :

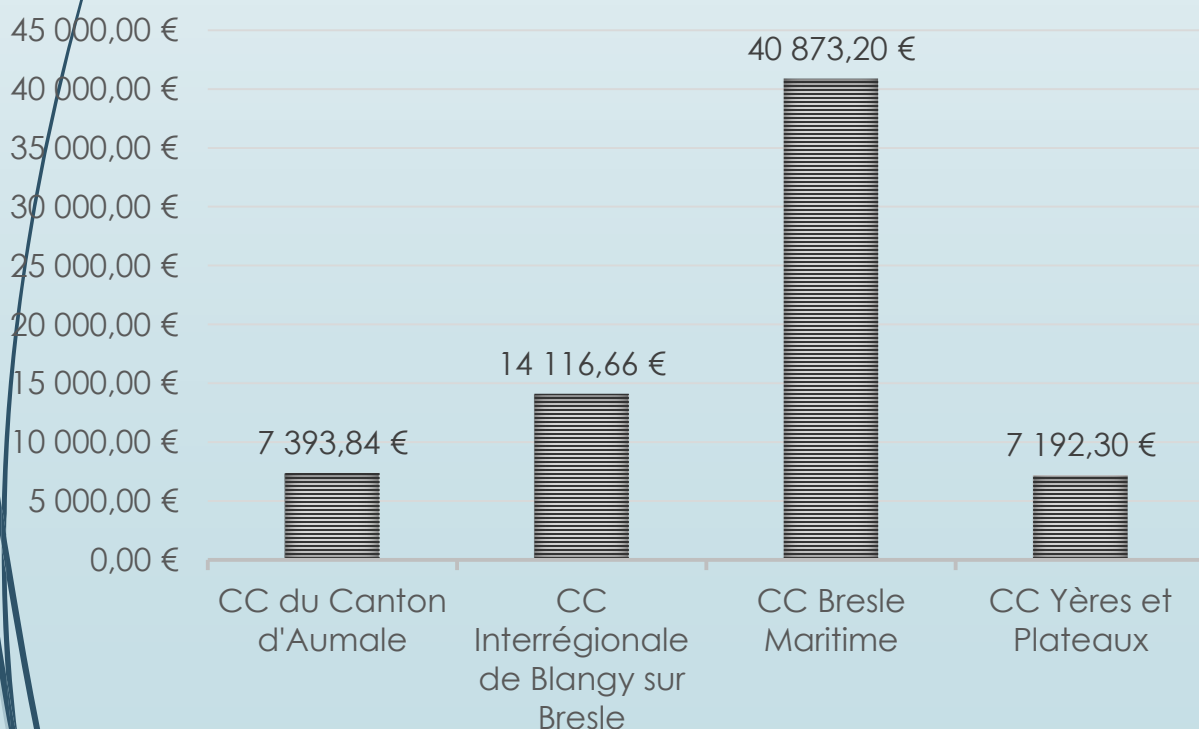
« La contribution de chaque collectivité adhérente est calculée comme suit :

- 50% au prorata de la population. La population prise en compte est la population totale, telle qu'elle résulte du dernier recensement dûment homologué des communes concernées par le périmètre du pays,
- 50% au prorata du potentiel financier cumulé des communes membres de la Communauté de Communes.

Les dépenses comprennent :

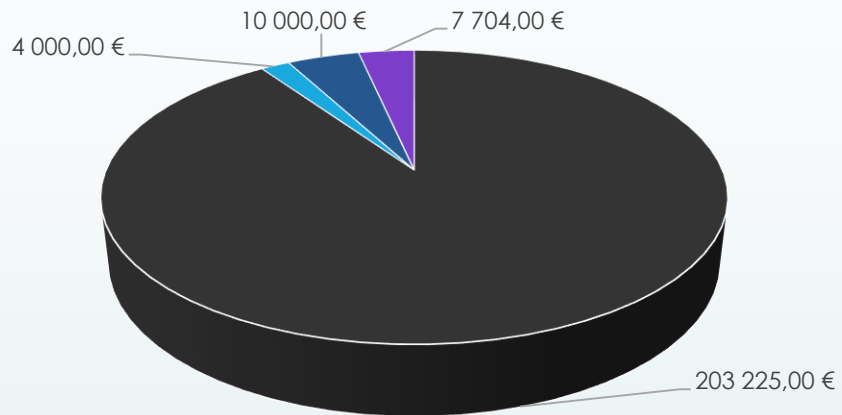
- Les frais d'administration générale du Syndicat Mixte ;
- Les dépenses résultant des activités propres du Syndicat Mixte, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées ».

Total participation des 4 CC au budget 2014 = 69 576 €



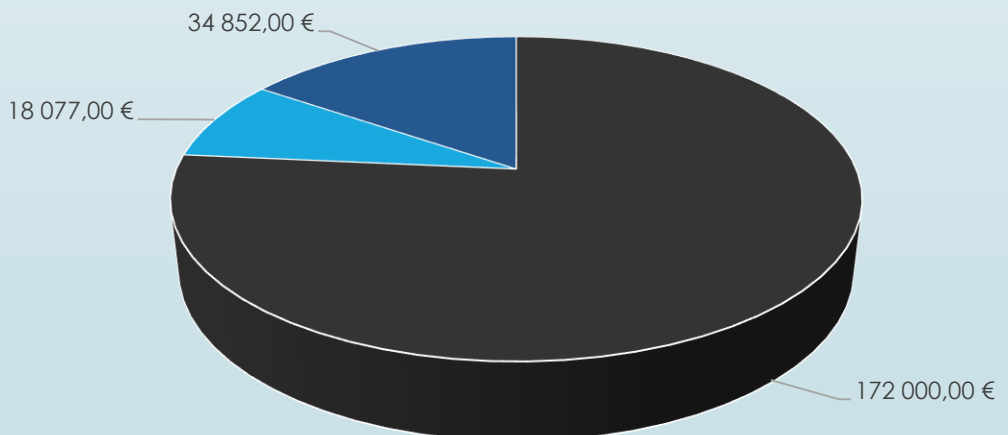
Le Budget Primitif 2014 : Section d'investissement

Budget primitif / Section d'investissement : dépenses



- frais de réalisation du document d'urbanisme (SCoT)
- achat de matériel informatique et de bureau
- reste à réaliser de 2013
- reprise du résultat de l'exercice précédent

Budget primitif / Section d'investissement : recettes



- subventions
- fonds divers (FCTVA et excédants de fonctionnement capitalisés)
- total provenant de la section de fonctionnement

Les principales réunions internes et externes 2014

DATE	OBJET DE LA REUNION	LIEU
<u>Janvier 2014</u>		
21/01/2014	Rencontre Pays de Haute-Normandie, Région de Haute-Normandie, Départements de l'Eure et de Seine-Maritime – Contrat de Territoire	Rouen
29/01/2014	Réunion de concertation pour l'élaboration de la carte communale	Marques
<u>Février 2014</u>		
08/02/2014	Elaboration du « Schéma Local des Déplacements » du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
10/02/2014	Elaboration du Schéma Local des Déplacements du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
20/02/2014	Conférence des Exécutifs de la Région Picardie	Amiens
20/02/2014	Séminaire sur les futurs programmes européens 2014/2020 – Concertation avec les partenaires – Région Picardie	Amiens
21/02/2014	Inauguration de la salle de sports de Eu	Eu
<u>Mars 2014</u>		
06/03/2014	Comité Syndical du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
18/03/2014	Réunion de la commission chargée de la révision du POS et passage en PLU	Blangy-sur-Bresle
<u>Avril 2014</u>		
26/04/2014	Comité de défense des lignes ferroviaires du Tréport – Mers-les-Bains	Mers-les-Bains
<u>Mai 2014</u>		
05/05/2014	COFIL de suivi de la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet d'Ault	Ault
06/05/2014	Réunion Schéma de Services aux Publics	Blangy-sur-Bresle
<u>Juin 2014</u>		
04/06/2014	Réunion d'information relative au pacte de responsabilité et de solidarité – Sous-Préfecture	Dieppe
11/06/2014	Réunion de concertation sur l'élaboration du PLU	Canéhan
13/06/2014	Comité Syndical du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
17/06/2014	Comité de Pilotage IPM	Abbeville
18/06/2014	Réunion d'échange sur les premiers résultats du recensement des friches d'activités du Pays Interrégional Bresle Yères et du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées	Abbeville
24/06/2014	Réunion sur le recensement des friches d'activités du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
25/06/2014	Rencontre locale dédiée aux friches d'activités - PNR	Abbeville
27/06/2014	Réunion du Comité Syndical du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
30/06/2014	Réunion de concertation – Elaboration du RLP – Ville du Tréport	Le Tréport
30/06/2014	Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
<u>Juillet 2014</u>		
02/07/2014	Réunion technique pour l'élaboration de la carte communale – Commune de Marques	Marques
03/07/2014	Comité de Pilotage PER – Baie de Somme 3 Vallées	Abbeville
10/07/2014	Réunion « Contrat de Pays – Pays Bresle Yères »	Blangy-sur-Bresle
17/07/2014	Réunion du Comité de réflexion Culture – Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
18/07/2014	Rencontre technique Pays à la mission régionale – Région Picardie	Abbeville
21/07/2014	Restitution étude protourisme économique et touristique pour l'hébergement de l'Abbaye de Saint Riquier	Saint Riquier
<u>Septembre 2014</u>		
18/09/2014	Rencontre stratégie mesures agro-environnementales fonds FEADER – EPTB Yères	Criel-sur-Mer

Les principales réunions internes et externes 2014 (suite)

<u>Octobre 2014</u>		
02/10/2014	Comité plan de gestion zone humide de Foucarmont – EPTB Yères	Foucarmont
08/10/2014	Réunion avec la Mission Régionale et la DirTAL	Blangy-sur-Bresle
09/10/2014	Second atelier de travail « Projet d'aménagement et de valorisation d'Ault » - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Ault
14/10/2014	Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
16/10/2014	Elaboration du PLU – Ville de Blangy-sur-Bresle	Blangy-sur-Bresle
23/10/2014	Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
28/10/2014	Réunion de l'Office du Tourisme d'Aumale	Aumale
29/10/2014	Groupe de travail pour la création de la Maison du Grand Site – Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Lanchères
<u>Novembre 2014</u>		
03/11/2014	Comité de Pilotage – Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet - Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Ault
03/11/2014	Réunion de concertation tourisme – Région Haute-Normandie	Rouen
04/11/2014	Réunion de présentation du projet de la Carte Communale	Millebosc
04/11/2014	AGO de l'Office de Tourisme de Eu	Eu
05/11/2014	Séminaire de lancement du SCOT du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
17/11/2014	COTECH PAPI – Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Le Crottoy
24/11/2014	Comité de Pilotage n°4 : Programme d'Actions Prévention des Inondations des Estuaires de l'Authie à la Bresle – Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Amiens
25/11/2014	Réunion d'information et de consultation sur le programme FEAMP 2014-2020 – Région Haute-Normandie	Rouen
25/11/2014	Réunion projet de carte communale – Mairie de Bazinval	Bazinval
27/11/2014	Temps d'échange sur la structuration du développement territorial de la frange littorale – Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard	Cap Hornu
<u>Décembre 2014</u>		
09/12/2014	Réunion du groupe de travail du Conseil de Développement - Commission « Patrimoine verrier » - CD du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
09/12/2014	Réunion de présentation du P.A.D.D – Mairie d'Ault	Ault
10/12/2014	Réunion de concertation pour l'élaboration du RLP – Mairie du Tréport	Le Tréport
10/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Agriculture et sylviculture »	Blangy-sur-Bresle
10/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Milieux naturels et continuités écologiques »	Blangy-sur-Bresle
10/12/2014	Réunion du groupe de travail du Conseil de Développement - Commission « Services aux Publics » - CD du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
11/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Urbanisme et occupation de l'espace »	Blangy-sur-Bresle
11/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Armature territoriale et déplacements »	Blangy-sur-Bresle
12/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Tourisme »	Blangy-sur-Bresle
16/12/2014	Réunion du groupe de travail du Conseil de Développement – Commission « Déplacements » - CD du Pays Interrégional Bresle Yères	Blangy-sur-Bresle
19/12/2014	Réunion relative à l'élaboration de la carte communale	Le Mesnil-Réaume
22/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Commerces et services »	Blangy-sur-Bresle
22/12/2014	Atelier thématique de lancement du SCOT « Industrie »	Blangy-sur-Bresle

Partie 1 : Le renouvellement des instances du Pays

Le Conseil de Développement

du Pays Interrégional Bresle Yères



La mise en place du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du Pays Interrégional Bresle Yères se compose de 3 collèges :



Le collège des
socioprofessionnels

Le collège des citoyens
et des associations

Le collège des élus

Le collège des socioprofessionnels

- CAF de Seine-Maritime (représentée par Mme MARC Catherine)
- GERDET (représenté par M. PIRQUIN Philippe)
- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Somme (représentée par Mme GARDY Barbara)
- CLIC de la Vallée de la Bresle (représentée par Mme TAILLEUX Marie-Pierre)
- DRAC de Haute-Normandie (représentée par LADRAT Elizabeth)
- FORJECNOR 2000 (représenté par M. CONSEIL Jean-Marie)
- Chambre d'Agriculture de la Somme (représentée par M. ROGUET Daniel)
- GRETA Dieppe CBB (représentée par MAHIEU Edwige)
- Institution Départementale de la Bresle (représentée par M. BILLARD Jean Philippe)
- Lycée polyvalent Anguier (représenté par M. ANDRIEU Beaudouin)
- Pôle Emploi du Tréport (représenté par M. HAMEEVW Tanguy)
- Seine-Maritime Expansion (représenté par Mme BEAUJOU-ANSARD Véronique)
- Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral-Picard (représenté par Mme SCHAUNER Gaëlle)
- Syndicat Mixte du Pays et de Préfiguration du PNR de la Baie de Somme (représenté par M. COULIER Jean-Michel)
- Union Locale CGT Eu/Le Tréport/Vallée de la Bresle (représentée par Mme LEDUC Nadine)
- Association des masseurs kinésithérapeutes de Seine-Maritime (représentée par M. ECREPONT Luc)
- Jardin des Sources (représenté par M. DUMONT Pascal)
- CCI littoral Normand-Picard (représentée par M. METTELLE Christian)

Le collège des citoyens et associations

- M. DEVAUX Jean-Marie
- M. RETHORET Jean-Jacques
- M. VANECK Jean-Pierre
- M. KLEIN Jean-Pierre
- M. POILLY Jean-Pierre
- M. VENEL Jean
- M. ROUSSEL Richard
- M. RUELLAN Yves
- Mme CABAILLE Daphné
- Office de Tourisme de Eu (représentée par Mme ATAMIAN Chantal)
- OTSI Criel-sur-Mer (représentée par Mme LEZIER Marie)
- Association « La Fonderie » (représenté par M. ARNOUX Eric)
- Association du Manoir de Fontaine (représenté par M. DAVID Alain)
- Foyer Rural Maisnières-Tilloy (représenté par M. FOURNIER Daniel)

Le collège des élus

Communauté de Communes Interrégionale de Blangy sur Bresle

- M. BACOUEL Jack
- M. MARTIN Daniel
- M. ARNOUX Eric
- M. QUENOT Jean-Claude

Communauté de Communes du Canton d'Aumale

- Mme LUCOT-AVRIL Virginie
- M. BAUDON Jacky
- M. ALIX THIEBAUT Joseph
- M. HERY Patrice

Communauté de Communes Yères et Plateaux

- M. REGNIER Didier
- M. HOULE Bruno
- M. HUC Claude
- Mme TARIS Nicole

Communauté de Communes Bresle Maritime

- M. TROLEY Jean-Pierre
- M. MAQUET Emmanuel
- M. RENOUX André
- M. MARCHETTI José

La composition du bureau du Conseil de Développement

Election du Président du Conseil de Développement

Lors de l'assemblée générale du 19 novembre 2014, le Président du Conseil de Développement est élu. Il s'agit de M. Philippe PIRQUIN.

Le bureau se décompose comme suit :

Au titre du Collège des élus

- Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de la Communauté de Communes du Canton d'Aumale ;
- Monsieur José MARCHETTI, Vice-président de la Communauté de Communes Bresle Maritime ;
- Monsieur Eric ARNOUX, délégué de la Communauté de Communes interrégionale de Blangy-sur-Bresle.

Au titre du collège des socioprofessionnels

- Forjecnor 2000 représenté par son Directeur, Monsieur Jean-Marie CONSEIL ;
- CLIC de la Vallée de la Bresle représentée par sa coordinatrice ; Madame Marie-Pierre TAILLEUX ;
- Le Jardin des Sources représenté par son dirigeant, Monsieur Pascal DUMONT.

Au titre du Collège des citoyens et Associations

- Monsieur Richard ROUSSEL, citoyen de Blangy-sur-Bresle ;
- Monsieur Jean VENEL, citoyen du Tréport ;
- Monsieur Jean-Pierre POILLY, citoyen de Richemont.

Les conseillers auprès du Bureau sont les personnes suivantes : Madame Catherine MARC, Messieurs Emmanuel MAQUET, Jean MAUGER et Jean-Pierre VANECK.

Les principales réunions du Conseil de Développement

Réunions du bureau

Réunion du 12 juin 2014 :

Ordre du jour :

- Réflexion sur la nouvelle composition du Conseil de développement du Pays Interrégional Bresle Yères ;
- Questions diverses.

Réunion du mercredi 15 octobre 2014 :

Ordre du jour :

- Composition du Conseil de développement - Renouvellement des membres;
- Stratégie de développement - Contrat de Pays 2014-2020 ;
- Préparation de l'Assemblée Générale - Election du Président ;
- Questions diverses.

Assemblée du Mercredi 19 novembre 2014 :

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2012-2013-2014
- Contrat de Pays 2014-2020
- Election du Président du Conseil de développement du Pays Bresle Yères
- Proposition du bureau du Conseil de développement par le Président élu
- Questions diverses

Réunions auxquelles le conseil de développement a été associé

Réunion du 10 juillet 2014 : Contractualisations du Pays Interrégional Bresle Yères

- Contractualisation 2009-2013
- Ouverture négociation contractualisation 2014-2020

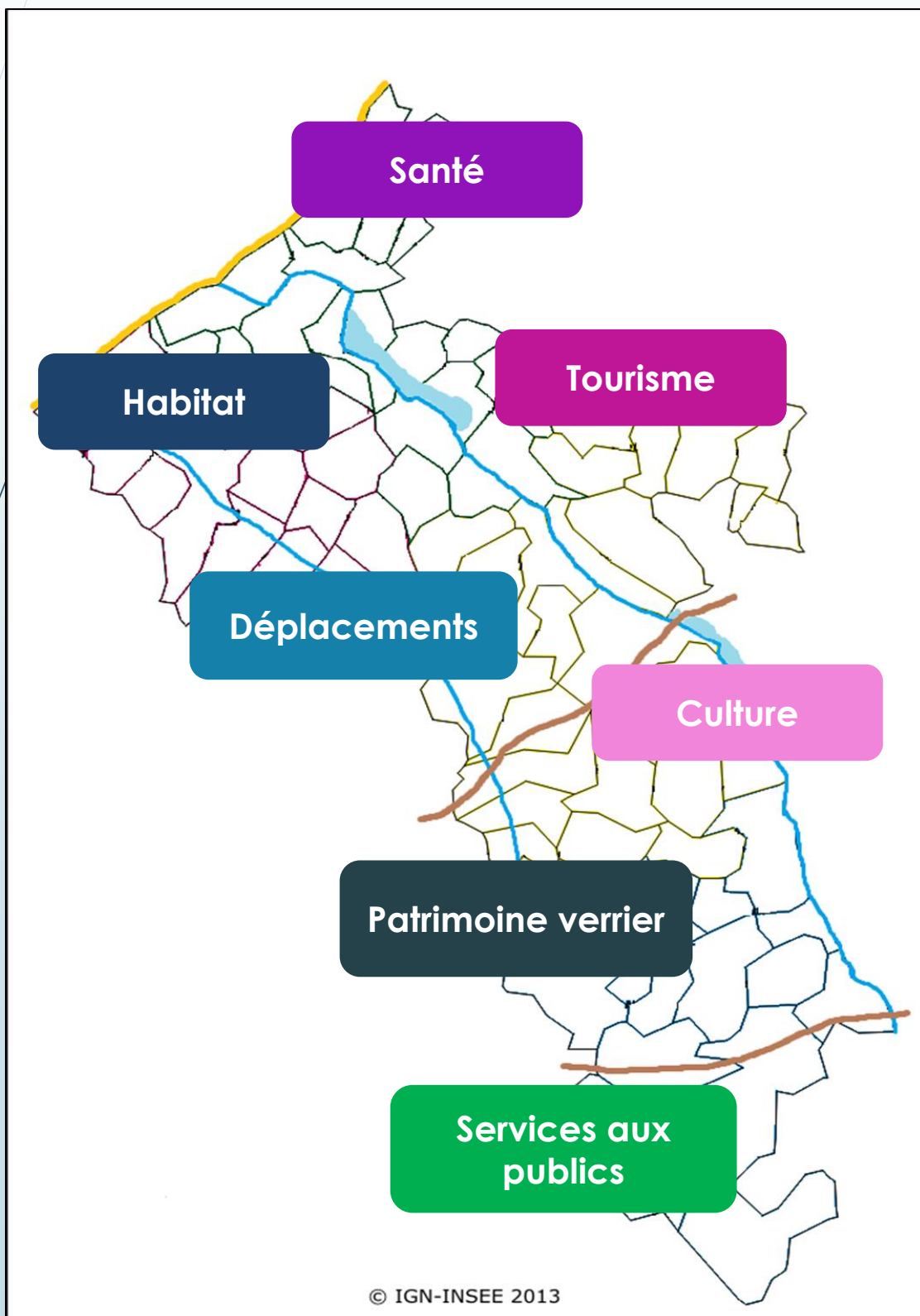
Les 9, 10 et 19 décembre 2014 : Commissions thématiques dans le cadre de la contractualisation

Mise en place des Commissions « PATRIMOINE VERRIER », « SERVICES AUX PUBLICS », et « DEPLACEMENTS ».

Participation aux ateliers participatifs dans le cadre de l'élaboration du SCoT (10, 11, 12 et 22 décembre 2014) :

- *L'agriculture et la sylviculture*
- *Les milieux naturels et les continuités écologiques*
- *L'urbanisme et l'occupation de l'espace*
- *L'armature territoriale et déplacements*
- *Le tourisme*
- *Les commerces et services*
- *L'industrie*

Partie 2 : La poursuite des études et leur déclinaison en actions concrètes



La politique globale de l'habitat intégrant une démarche de développement durable

Portage de l'étude par le Pays :

Le Pays Interrégional Bresle Yères a lancé fin 2011 une étude relative à la définition de la Politique Globale de l'Habitat du territoire intégrant une démarche de développement durable.

Pour mener à bien cette étude, un marché a été lancé et le cabinet PAGE 9 a été retenu pour élaborer la définition de la Politique Globale de l'Habitat du Pays Interrégional Bresle Yères.

Lors du Comité de pilotage du 12 juillet 2013, le diagnostic et les orientations, objets de la première phase de l'étude portant sur la définition de la politique globale de l'habitat du Pays Interrégional Bresle Yères intégrant une démarche de développement durable ont été validés.

Les orientations générales définies dans le rapport final de la phase 1 de la politique globale de l'habitat intégrant une démarche de développement durable sont les suivantes :

- Redéfinir une offre locale de logements, liés aux besoins avérés de la population en place et à ceux d'une politique éloignée, attirée par les atouts du territoire ;
- Mettre en œuvre un plan de mise à niveau du bâti ancien privé ;
- Anticiper l'urbanisation-habitat par un travail de planification et une stratégie foncière ;
- Donner aux communes rurales les outils d'un développement habitat tranquille.

Appropriation de l'étude au niveau local :

A l'issue de la définition de la Politique Globale de l'Habitat au niveau du Pays, seule la Communauté de communes Bresle Maritime s'est engagée dans l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat.

Conformément à la délibération du comité syndical en date du 7 mars 2013, une convention financière a été signée entre le Pays Interrégional Bresle Yères et la Communauté de communes Bresle Maritime.

La convention arrivant à terme au 31 décembre 2014, un avenant n°1 a été signé entre les parties en janvier 2015. L'avenant reconduit les termes de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2015 sans incidence financière.

L'étude fait l'objet d'un soutien financier auprès du Conseil général de la Seine Maritime. Une demande de prolongation de délai a été adressée et est accordée jusqu'au 31 décembre 2015.

➡ *en 2014, la Communauté de communes Bresle Maritime a validé l'élaboration de son 1^{er} Programme Local de l'Habitat. En cours de réalisation.*

Le schéma local des déplacements

Portage de l'étude par le Pays :

Le Pays Interrégional Bresle Yères a lancé fin 2012 l'élaboration du schéma local des déplacements.

Pour mener à bien cette étude, un marché a été lancé et le bureau d'études MOBILIS a été retenu pour élaborer le schéma local des déplacements du Pays Interrégional Bresle Yères.

Lors du Comité de pilotage en date du 5 décembre 2013 sur la phase 2 de la mission « proposition de scénarii d'actions » et la phase 4 portant sur « l'élaboration d'un plan de communication et de concertation », les membres ont validé le scénario n°3.

Le scénario n°3 conduit le territoire vers une modification importante des habitudes de mobilité par :

- L'intensification des réseaux de transports collectifs (création de Transport à la demande TAD et renforcement de l'offre urbaine) ;
- La réalisation d'aménagements favorisant l'utilisation des modes doux dans une logique de desserte locale ;
- Des actions en faveur du développement du covoiturage ;
- La création de centres de télétravail pour favoriser la non-mobilité.

Le groupe de travail issu du Conseil de développement s'est réuni le 8 janvier 2014 pour affiner la phase 3 de la mission soit « l'élaboration d'un programme d'actions » découlant du scénario 3 retenu par le Comité de pilotage réuni le 5 décembre 2013.

L'ordre du jour du groupe de travail réuni le 8 janvier 2014 s'est ainsi articulé autour de :

- La présentation du scénario retenu ;
- La présentation des propositions détaillées pour la mise en œuvre du scénario retenu
- Temps d'échanges.

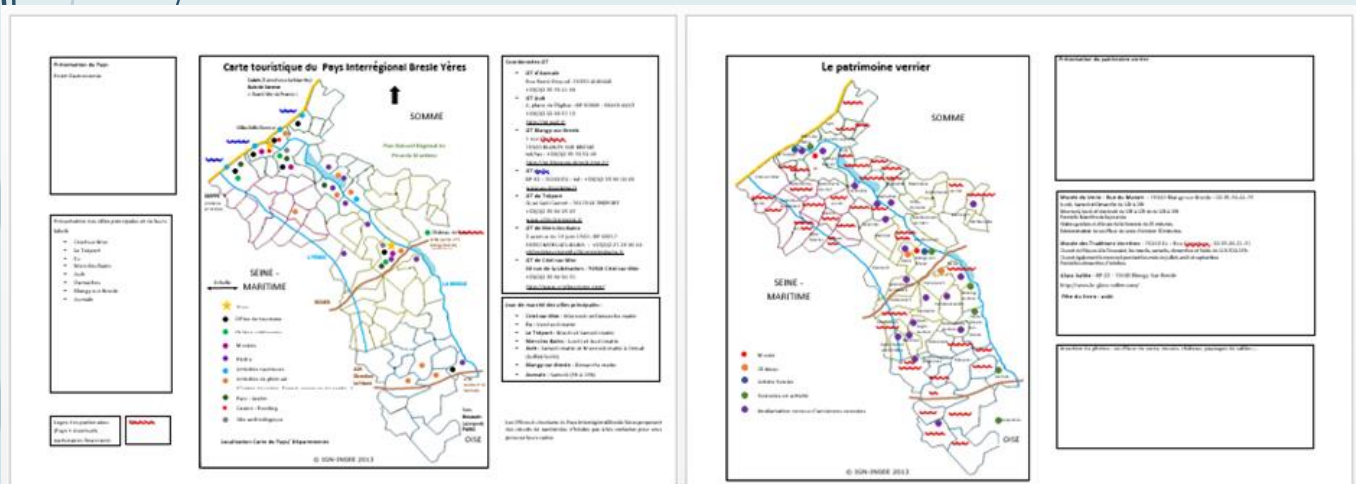
Le rapport final du scénario 3 retenu par le Comité de pilotage du 5 décembre 2013 a été transmis en février 2014 par le bureau d'études MOBILIS. Une réunion s'est d'ailleurs tenue à Blangy sur Bresle le 8 février 2014 à ce sujet.

Les fiches actions, déclinaisons opérationnelles du schéma local des déplacements :

- ✓ Action « modes doux »
- ✓ Action « covoiturage »
- ✓ Action « transport collectif urbain »
- ✓ Action « transport collectif à la demande »
- ✓ Action « déplacements substitués »
- ✓ Action « communication / information »

Le plan de communication spécifique au schéma local des déplacements :

- * Action 1 : recrutement d'un(e) conseiller(ère) en mobilité pour le territoire
- * Action 2 : réalisation et distribution d'une communication papier
- * Action 3 : mise en place d'actions ponctuelles (ex : semaine de la mobilité, des soirées ou matinées débat...)



La stratégie de développement culturel

Suite à l'étude réalisée sur la « stratégie de développement culturel » en 2012, un groupe de travail propre à la thématique culturelle a été créé en novembre 2013 rassemblant élus, présidents d'association. Lors de la première réunion du groupe de travail Culture du 11 décembre 2013, **le projet de Guide des Acteurs Culturels a été retenu comme prioritaire.**

Le guide est un document de valorisation s'adressant à la fois aux collectivités, aux intervenants de la culture (associations, artisans d'art, artistes ...) et à la population.

Ce projet répond également **aux enjeux de la Charte du Pays Interrégional Bresle Yères** notamment à travers **une meilleure connaissance de l'offre culturelle**. L'importance de l'enjeu culturel au sein du territoire est illustrée par la définition d'un axe stratégique en partie consacré à la culture : « **ANIMER LE PAYS ET ENRICHIR SES HABITANTS PAR LA CULTURE** ».

L'objectif de cet outil est de **recenser l'ensemble des acteurs culturels du territoire** afin d'améliorer leur visibilité, favoriser les collaborations et créer des réseaux. Il s'agit également d'apporter un soutien à la vie associative pour encourager les initiatives et le bénévolat.

Ce document existe même s'il n'a pas été édité



Guide des acteurs culturels

Du Pays Interrégional Bresle Yères

Le guide des acteurs culturels du Pays Interrégional Bresle Yères constitue un document unique pour notre territoire. Il tente de restituer le tissu culturel varié du Pays.

Sa vocation est triple : valoriser l'offre culturelle auprès de tous, faciliter la mise en réseau des acteurs culturels et favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Pour mener à bien ce projet, de nombreux partenaires ont été sollicités. Je tiens à les remercier pour leur aide.

Ce guide contient sans doute des omissions. Aussi je compte sur vous pour l'enrichir.

Une version numérique téléchargeable sera disponible sur le site internet du Pays, cette dernière sera régulièrement mise à jour en fonction de vos remarques.



SOMMAIRE

CHAMPS CULTURELS

LIVRE / LECTURE
ARTS VISUELS

ARTS PLASTIQUES
CINÉMA ET IMAGES
ARTISANAT D'ART

SPECTACLE VIVANT

MUSIQUE / CHANT
DANSE
THEATRE / CIRQUE /
ARTS DE LA RUE

CULTURE ET LANGUE

PATRIMOINE

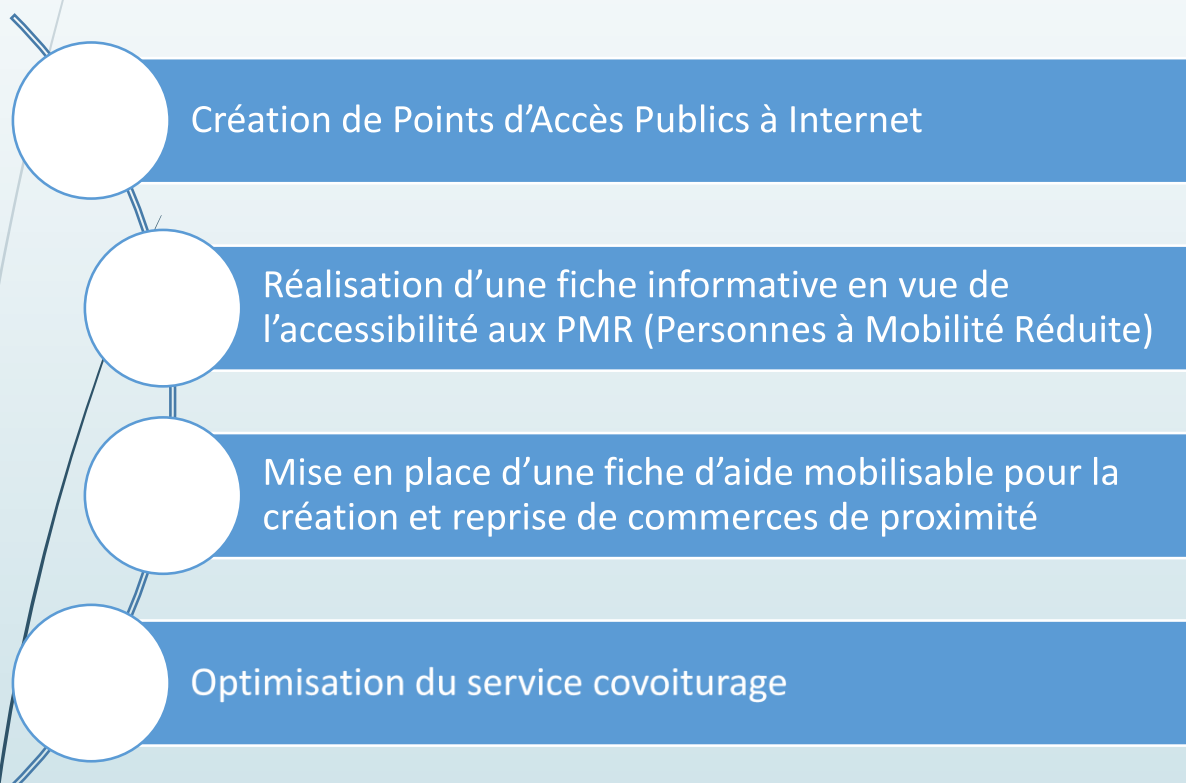
LIEUX DE DIFFUSION

PARTENAIRES RESSOURCE

Le schéma de services aux publics

Suite à l'étude réalisée sur le « schéma des Services aux Publics » en 2012, il est apparu essentiel de mettre en place divers outils et actions en vue d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des services.

Suite à la mise en place de groupe de travail, [un plan d'action](#) a été déterminé comme suit :



Le projet « [Points d'accès publique à Internet](#) » a été jugé prioritaire. Il s'agit de sensibiliser et d'initier le grand public, et, en particulier, les personnes défavorisées, aux usages d'internet et du multimédia grâce à un accès gratuit.

La présentation détaillée du projet est page suivante.

Bornes d'Accès Publics à Internet

L'objectif visé à travers la mise en place de ces points d'accès internet est de lutter contre la fracture numérique qui s'est créée à partir de trois obstacles majeurs :

- aspect financier (l'accès coûte cher),
- problème de compétence (il faut apprendre à s'en servir),
- problème de sens (il faut comprendre et accéder à la connaissance).

Le traitement de la Fracture Numérique

Il s'agit de sensibiliser et d'initier le grand public, et, en particulier, les personnes défavorisées, aux usages d'internet et du multimédia grâce à un accès gratuit.

Ces espaces facilitent la socialisation et jouent un rôle important dans la recreation du lien social.

Espace multimédia et territorialité

L'approche territoriale consiste à envisager la meilleure répartition des sites équipés et les synergies possibles à créer entre eux. De fait, il convient d'étudier les implantations des espaces multimédia et des services offerts afin d'identifier les facteurs clés de « réussite ». Il faut qu'il y ait prise en compte des besoins et des contraintes de la population locale. « L'espace public » doit se situer de préférence à proximité des transports, par exemple.

L'accès à Internet

⊕ *Nombre de postes et agencement*

Les conditions d'accès sont fonction du nombre de postes disponibles. Aussi, il s'agit de prévoir et réguler l'organisation des postes.

⊕ *Horaires d'ouvertures*

Ils sont à moduler avec précision pour éviter les heures creuses (sous-utilisation du matériel).

L'accueil peut éventuellement être géré par des bénévoles retraités. A noter que ce matériel simple d'utilisation ne nécessite pas de personnel pour l'assistance aux usagers.

La stratégie de développement en matière de santé

Le Pays Interrégional Bresle Yères a souhaité fédérer les acteurs locaux et faire de la pérennisation de l'offre de services de santé primaires et du développement d'une approche globale de la santé coordonnée et adaptée aux besoins de la population intégrant la prévention et l'éducation à la santé, un projet de développement commun.

Le Pays Interrégional Bresle Yères a été accompagné par le cabinet Eneis Conseil.

Un premier temps de la mission (janvier-mai 2013), a été consacré à ***l'analyse de l'existant et à l'approfondissement des besoins et problématiques relatives aux caractéristiques de la population et à l'offre de services médico-sociaux et de santé.*** Les conclusions du diagnostic ont été présentées en comités de pilotage le 17 mai 2013.

Les trois thématiques prioritaires ont été validées :

- Accès aux soins pour tous les publics : démographie médicale, paramédicale et coordination
- Coordination autour des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et anticipation du vieillissement de la population
- Développement de l'accès à la prévention et à l'éducation à la santé

Un deuxième temps a ***permis d'organiser une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail dans un objectif d'identification des enjeux associés à ces trois thématiques, des objectifs prioritaires et des leviers*** pouvant être actionnés à l'échelle du Pays.

Ce groupe de travail a permis au cabinet Eneis Conseil de déterminer **les grandes orientations de la stratégie de développement du territoire en matière de santé** ainsi que **leurs objectifs et, trois scenarii de positionnement** pour le Pays Interrégional Bresle Yères (présentation lors d'un comité de pilotage, le 30 octobre 2013).

Les élus présents se sont positionnés sur le scénario 2, c'est-à-dire une volonté **d'élaborer et d'animer un schéma territorial de santé opérationnel à l'échelle du Pays Interrégional Bresle Yères** pouvant être tout ou partie contractualisé avec les partenaires institutionnels, donnant ainsi un cadre d'action global et cohérent aux acteurs locaux (CC, communes mais aussi professionnels de santé, acteurs institutionnels et associatifs).

Ce scénario a été décliné en un plan d'actions opérationnelles datant de janvier 2014.

Partie 3 : la contractualisation avec les partenaires

Période 2014 – 2020

- ➔ **Contrat de Pays avec la Région Haute-Normandie et le Département de la Seine-Maritime**
- ➔ **Contrat Territorial d'Objectif avec la Région Picardie**

Contrat de Pays – Région Haute-Normandie / Département Seine-Maritime

L'élaboration de la contractualisation avec la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime pour la période 2014-2020 a fait l'objet d'une réunion le 10 juillet 2014 entre Messieurs les Présidents de Région Haute-Normandie, du Département de Seine-Maritime et le Pays Interrégional Bresle Yères en présence du conseil de développement.

A cette occasion, *les priorités régionales* (desserte numérique, SCoT et utilisation de l'espace, mobilité intermodale, transition écologique et cohésion sociale) *et départementales* (cadre de vie et aménagement du territoire, économie et emploi, attractivité, solidarités) ont été exposées.

Contrat Territorial d'Objectifs – Région Picardie

En juillet et septembre 2014, la région Picardie présentait sa nouvelle Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT) et ses nouvelles modalités de contractualisation. Un document cadre décline les projets que la région entend mettre en avant.

Une concertation entre le territoire et la région permettra de partager les propositions régionales du document cadre et les stratégies et projets initiés localement pour établir de manière partenariale un Contrat Territorial d'Objectifs. Le CTO est une nouvelle forme de dialogue avec les territoires, il constitue une lecture partagée du territoire.

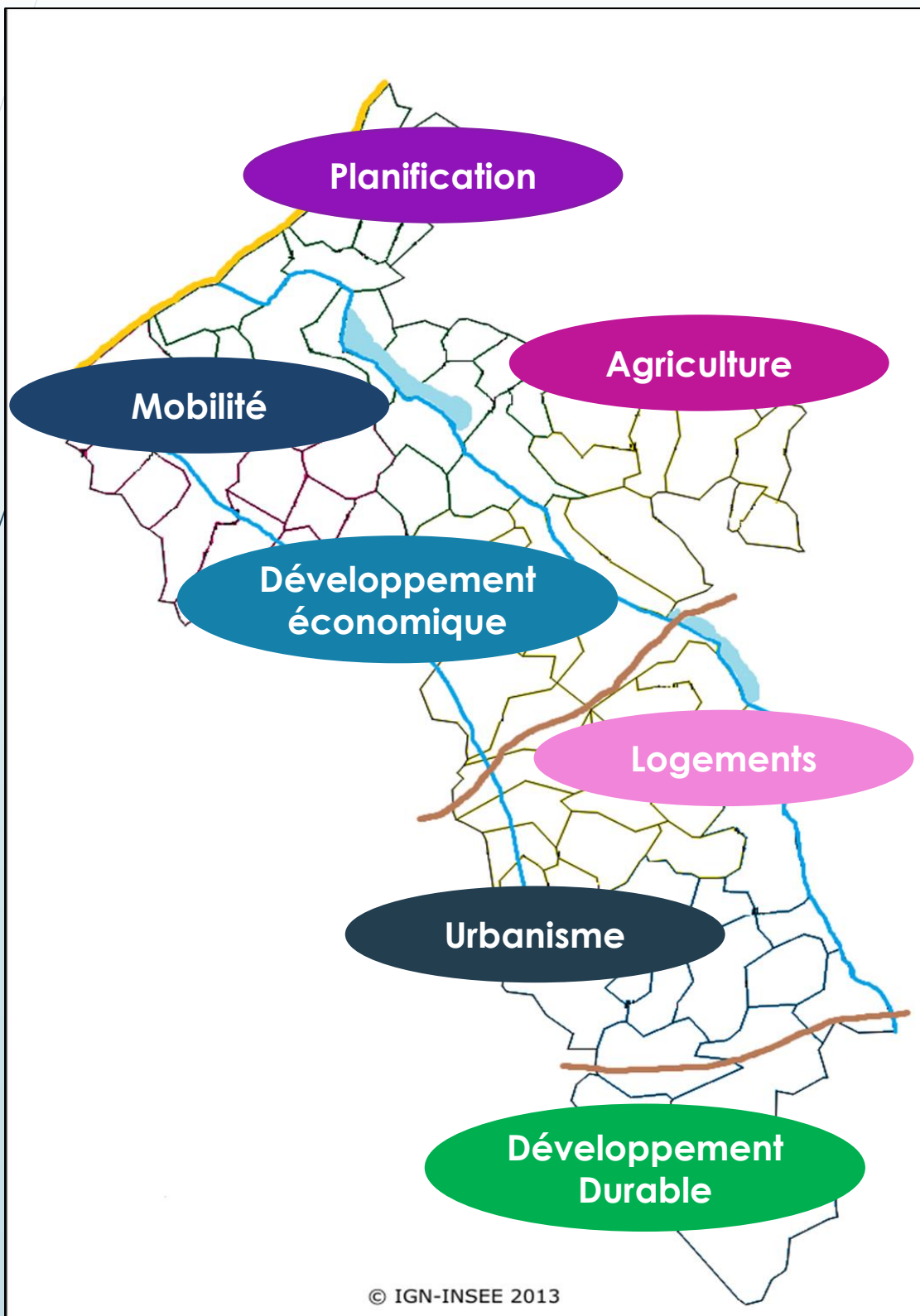
Les objectifs se déclinent selon deux axes :

- Les projets d'échelle régionale ;
- Les projets intégrés d'initiative locale avec ciblage sur plusieurs thématiques prioritaires (activités économiques/emploi, mobilité, réussite éducative, urbanisme et habitat durables, accès aux services, développement touristiques, biodiversité).

Partie 4 : Aménagement du territoire

Schéma de Cohérence Territoriale

Documents d'urbanisme communaux



Conscient de la nécessité de doter le territoire d'un outil de mise en cohérence des politiques publiques afin d'en conforter la cohésion et de construire un projet de territoire basé sur les principes du développement durable, le Pays Interrégional Bresle Yères a souhaité inscrire l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans son Contrat de Pays.

Ainsi, dès 2011, le Syndicat Mixte a engagé les réflexions sur l'élaboration de son SCoT, conformément à l'article 2.3 de ses statuts qui prévoit qu'il exercera notamment la compétence « *élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale [...] lorsque le périmètre du SCoT, déterminé par les communes et EPCI compétents conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, aura été publié par arrêté préfectoral* ».

L'arrêté inter-préfectoral portant publication du périmètre d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Interrégional Bresle Yères a été signé en date des 11 et 22 janvier 2013.

Le périmètre du SCoT est identique au périmètre du Pays et regroupe 77 communes réparties entre :

- la communauté de communes du canton d'Aumale ;
- la communauté de communes Bresle Maritime ;
- la communauté de communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle ;
- la communauté de communes Yères et Plateaux.

Le Comité syndical a ensuite décidé le recrutement d'un agent en charge de l'accompagner dans l'élaboration du SCoT. Celui-ci a été recruté à compter du 1er juillet 2013 dans le cadre d'un CDD d'une durée de 6 mois. Les missions du chargé de mission SCoT ont été reconduites pour l'année 2014.

SYNTHESE DES ACTIVITES 2014

La chargée de mission SCoT a contribué au montage administratif, juridique, technique et financier du SCoT, en assure la conduite de projet en lien avec les élus (membres du Comité syndical notamment), le Conseil de développement et les Personnes Publiques Associées. Elle assure également la coordination du SCoT avec les bureaux d'études en charge de son élaboration.

Pour l'année 2014, les missions se sont concrétisées notamment par les actions suivantes :

Tenue de la Commission SCoT :

Par délibération du 12 septembre 2013, le Comité syndical a décidé de former une commission SCoT qui se réunira autant que de besoin tout au long de la procédure d'élaboration, de suivi et de révision du SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères. Sa composition est identique à celle du Comité syndical, soit 15 membres.

En 2014, la Commission SCoT s'est réunie le 23 janvier 2014 avec pour ordre du jour :

- Demandes de dérogation au principe d'extension urbaine limitée (art. L.122-2 CU) : sollicitation des communes de Beauchamps et Ponts-et-Marais ;
- Avis en tant que Personne Publique Associée (art. L.123-9 CU) : révision du POS / élaboration du PLU de la commune de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly ;
- Présentation, pour information, des projets de modification des documents d'urbanisme des communes de Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly et Gamaches ;
- Poursuite de la réflexion sur les modalités d'élaboration du cahier des charges du SCoT ;
- Présentation du calendrier prévisionnel d'élaboration du SCoT ;
- Note sur le cadre d'intervention du Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes de son périmètre.

Cette séance a permis de valoriser le rôle de la Commission SCoT en matière d'intervention du Syndicat Mixte dans les procédures d'élaboration, révision générale, révision simplifiée et modification des POS/PLU dans une perspective SCoT.

Poursuite de la réflexion sur les modalités d'élaboration du cahier des charges du SCoT débutée en 2013

Avant l'envoi aux partenaires d'une proposition de Cahier des charges techniques particulières relatif à l'élaboration du SCoT, une présentation générale de son contenu a été réalisée.

La présentation générale est composée de deux parties :

- Une première partie sur le contexte de l'étude, les sources d'informations disponibles ainsi que les objectifs de l'élaboration du SCoT, permet de présenter le Pays Interrégional Bresle Yères, les études réalisées sur son périmètre, les schémas et plans interagissant avec le SCoT ainsi que les objectifs généraux du SCoT (loi Solidarité et Renouvellement Urbain, Urbanisme et Habitat, Grenelle 1 et 2) et ceux portés par les élus du territoire.

Il en ressort que sur un territoire qui regroupe 4 communautés de communes, la démarche SCoT doit permettre de faire émerger une vision partagée au travers de la discussion sur les ressources principales et les grandes orientations déjà portées sur le territoire (Charte du Pays...) Cette démarche doit favoriser la discussion autour de la variété des enjeux aux différentes échelles de gouvernance, en organisant au besoin des focus sur des particularités thématiques ou territoriales.

- Une seconde partie développe le contenu de la mission ainsi que la méthodologie de travail proposée.

Ainsi, il a été proposé que le prestataire retenu puisse être missionné sur l'élaboration de l'ensemble des documents du SCoT, la mise en place de la concertation mais aussi le contrôle juridique de la démarche. Il fournira un appui à la rédaction des demandes de dérogation au principe d'extension urbaine limitée (art. L.122-2 CU) et avis (art. L.123-9 CU). Enfin, il fournira des indicateurs et outils de suivi qui permettront l'évaluation du SCoT.

La nécessité d'une équipe pluridisciplinaire a été soulignée, de même que la désignation d'un chef de file, interlocuteur principal du prestataire auprès du Pays.

A propos du pilotage de la mission :

- ✖ le Comité Syndical sera l'instance décisionnelle qui validera les étapes juridiquement établies par le Code de l'urbanisme pour l'élaboration du SCoT (validation du Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs, arrêt et approbation du SCoT) ;
- ✖ la Commission SCoT suivra les procédures en cours dans les communes (avis et dérogations à l'art. L.122-2 CU) et sera régulièrement tenue informée de l'avancement des travaux ;
- ✖ le Comité de Pilotage, instance de validation des étapes intermédiaires du SCoT, pourra se composer des membres du bureau syndical et des représentants des principaux partenaires (dont les PPA) ;
- ✖ le Comité Technique sera l'instance de réflexion et de concertation, de débat et de préparation technique des décisions des élus. Il pourra se composer des techniciens du SMPBY, des EPCI, des partenaires et de toute personne ressource (EPCI, communes, etc.)

Outre les modalités de concertation minimales prises par délibération le 31 octobre 2013, le prestataire pourra prévoir :

- des ateliers de travail pour recueillir l'avis de la population, des entreprises, de la société civile et associer les PPA ainsi que le Conseil de Développement ;
- des séminaires pour organiser un débat autour des ateliers et valider les choix de développement et orientations stratégiques. Ils permettront notamment d'associer les maires à l'élaboration du SCoT.

Enfin, les critères de sélection du prestataire ont aussi été abordés.

Les partenaires ont été destinataires du projet de cahier et ont été largement associés afin que leurs remarques puissent être prises en compte dans la version définitive du cahier des charges 'élaboration du SCoT'.

Lancement du marché d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale : les principales étapes

- 06/03/2014 Comité Syndical
Délibération portant sur l'approbation du Cahier des charges d'élaboration du SCoT
- 06/03/2014 Comité Syndical
Délibération portant sur la validation du lancement du SCoT sur la base du cahier des charges
- Publié le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP)
22/03/2014 Publicité – marché public de prestations intellectuelles : études, animation et la coordination nécessaires à la réalisation du SCoT du PIBY.
- Mars 2014 Etablissement des pièces marché SCoT indispensables suivantes :
⇒ Règlement de Consultation (RC)
⇒ Acte d'Engagement (AE)
⇒ Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
⇒ Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 12/05/2014 Date limite de réception des candidatures
- 13/05/2014 Registre des dépôts
→ enregistrement de 8 plis (8 candidatures pour le marché d'élaboration du SCoT)
- 27/06/2014 Comité Syndical
Délibération portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du Syndicat Mixte du Pays
- 08/07/2014 Commission d'Appel d'Offres
➔ ouverture des plis et admission des candidatures
➔ rapport d'analyse des candidatures
- 30/07/2014 Commission d'Appel d'Offres
➔ décision d'attribution du marché
➔ rapport d'analyse des offres
- 13/08/2014 Information au candidat retenu – groupement solidaire OPERA/ECOVIA
- 27/08/2014 Comité Syndical
Délibération portant sur l'attribution du marché au groupement solidaire OPERA-ECOVIA
Notification aux candidats évincés du rejet de leurs candidatures
- 08/09/2014 Rapport de présentation de la consultation
Date de la signature du marché public pour l'élaboration du SCoT du PIBY
- Septembre Finalisation de la constitution des pièces marchés : AE signé, CCAP signé, CCTP signé, Bordereau
Octobre des prix unitaires signé, Dossier administratif complet du groupement solidaire, dossier technique
2014 complet du groupement solidaire
- Préparation des pièces marché SCoT en vue du contrôle de légalité
Relation avec les services de la Sous-préfecture de Dieppe
Envoi du marché SCoT à la préfecture
- 11/09/2014 Récépissé du marché à la préfecture
- 16/09/2014 Notification du marché valant ordre de services n°1 au candidat retenu
Lancement de la tranche ferme 1 du marché = diagnostic et prospective
- 03/10/2014 Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) – publicité

Le marché du SCoT se compose d'une tranche ferme et de quatre tranches conditionnelles :

Tranche ferme	➡	Le diagnostic prospectif et itératif
Tranche conditionnelle 1	➡	Le Projet d'Aménagement et de Développement durable
Tranche conditionnelle 2	➡	Le Document d'Orientations et d'Objectifs et mise en forme règlementaire du SCoT
Tranche conditionnelle 3	➡	Arrêt du projet – enquête publique – approbation du SCoT
Tranche conditionnelle 4	➡	Réunions supplémentaires

Suivi financier du Schéma de Cohérence Territoriale

La chargée de mission a activement cherché des financeurs pour accompagner le Pays Interrégional Bresle Yères dans l'élaboration du SCoT via le montage de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et financiers et en assurera le suivi tout au long du SCoT.

Le plan de financement du SCoT exprimé en TTC est le suivant :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>			
Tranche	Montant TTC	Financeurs	Intitulé de la subv	Montant	Pourcentage**
Tranche Ferme	88 110 €	SM PAYS BRESLE YERES	Fonds propres	49 010 €	20%
Tranche Conditionnelle 1	47 940 €	ETAT***	DGD	72 000 €	29%
Tranche Conditionnelle 2	70 380 €	REGION HAUTE NORMANDIE*		90 00 €	36%
Tranche Conditionnelle 3	43 080 €	REGION PICARDIE*	FRAPP	10 500 €	4%
Tranche Conditionnelle 4		CONSEIL GENERAL SEINE MARITIME*		28 000 €	11%
TOTAL	249 510 €	TOTAL		249 510 €	100%

Légende

* : Montant de la dépense subventionnable : 180 000 €

** : valeur arrondie

*** : dotation versée en 3 versements (1 par an) d'un montant de 24 000 € chacun

Lancement officiel de la l'élaboration du SCoT

La démarche d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a officiellement été lancée lors de la réunion de lancement en Comité Syndical en date du 23 octobre 2014.

Les bureaux OPERA et ECOVIA ont présenté devant le Comité syndical les tenants et aboutissants d'une démarche SCoT.

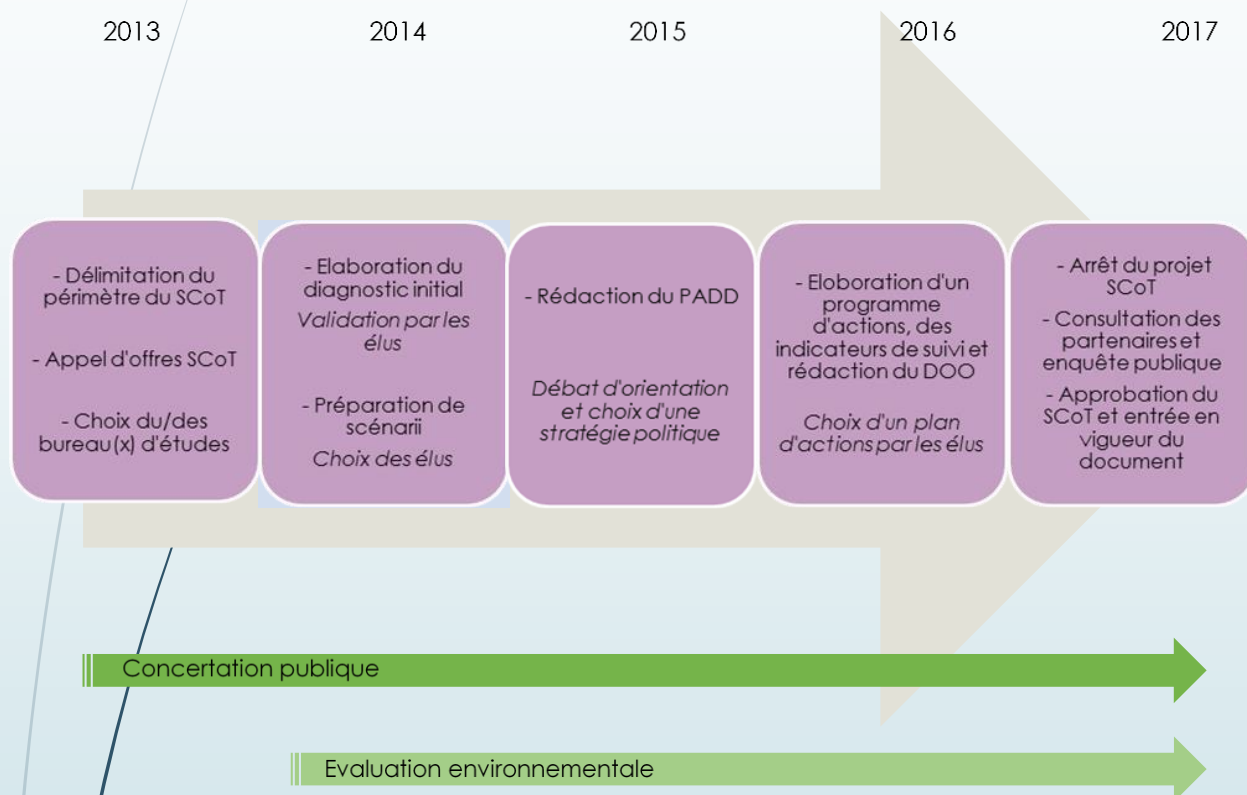
En effet, le SCoT deviendra le document central de la politique du territoire en matière d'aménagement, de développement et d'environnement pour les prochaines années.

Le Pays a entamé la réalisation de la tranche ferme du marché SCoT relatif au diagnostic et à la prospective (durée d'exécution estimée à 8 mois) fin octobre 2014.

Des temps forts de présentation du SCOT et de concertation avec les élus et/ou le Conseil de Développement et/ou les Personnes Publiques Associées (PPA) se sont tenus en novembre et décembre 2014 :

- Le premier séminaire des maires s'est tenu le 5 novembre 2014. Plus d'une quarantaine de participants (élus principalement) ont échangé sur les réflexions suivantes :
 - « *Quel SCOT pour le Pays Interrégional Bresle Yères ?* » (présentation)
 - « *Le SCOT, prospective et logique de développement* » (atelier 1)
 - « *Le SCOT, outil de préservation et de valorisation de l'environnement* » (atelier 2)
- En décembre 2014, des ateliers thématiques de lancement du SCOT du Pays Interrégional Bresle Yères ont fédéré les acteurs autour des problématiques et des enjeux du territoire notamment :
 - *L'agriculture et la sylviculture (atelier 1- 10 participants)*
 - *Les milieux naturels et les continuités écologiques (atelier 2 – 14 participants)*
 - *L'urbanisme et l'occupation de l'espace (atelier 3 – 14 participants)*
 - *L'armature territoriale et déplacements (atelier 4 – 7 participants)*
 - *Le tourisme (atelier 5- 13 participants)*
 - *Les commerces et services (atelier 6 – 7 participants)*
 - *L'industrie (atelier 7- 7 participants)*

Planning prévisionnel de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale



Partie 5 : L'animation du Pays Interrégional Bresle Yères



Pour accompagner le Comité syndical dans le portage des études et la mise en œuvre d'actions concrètes sans oublier le fonctionnement quotidien de la structure, le Pays Interrégional Bresle Yères dispose d'une équipe administrative pluridisciplinaire.

Depuis la création du Pays Interrégional Bresle Yères, l'équipe administrative a reposé sur la mise à disposition de services par la Communauté de communes Bresle Maritime et la Communauté de communes Interrégionale de Blangy sur Bresle.

Pour l'année 2014, cette pratique de mutualisation des services et des moyens a consisté à :

- ✖ La mise à disposition de services par la Communauté de communes Interrégionale de Blangy sur Bresle par le biais de l'affectation d'un agent titulaire à mi-temps pour l'animation du Conseil de Développement et le renforcement de la cellule animation du Pays (fin de la mise à disposition au 31 décembre 2014, non reconduction du dispositif pour 2015) ;
- ✖ La mise à disposition de services par la Communauté de communes Interrégionale de Blangy sur Bresle pour la gestion et la comptabilité du Pays ;
- ✖ La fin de la mise à disposition de services par la Communauté de communes Bresle Maritime pour l'animation du Pays Interrégional Bresle Yères.

A partir de 2013, l'équipe administrative du Pays Interrégional Bresle Yères s'est étoffée avec la mise en place d'une équipe d'ingénierie pluridisciplinaire en matière de portage et de mises en œuvre des études portées au niveau du Syndicat mixte.

L'ingénierie du Pays Interrégional Bresle Yères été reconduite pour l'année 2014 composée de :

- ✓ Un agent contractuel en qualité de chargé de mission pour la mise en œuvre du projet SCoT ;
- ✓ Un agent contractuel en qualité de chargé de mission pour la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel et du schéma de services aux publics ;
- ✓ Un agent contractuel en qualité de chargé de mission pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et de l'étude portant sur la réhabilitation et la valorisation du patrimoine verrier.

Pour convenance personnelle, l'agent a quitté son poste de chargé de mission pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et de l'étude portant sur la réhabilitation et la valorisation du patrimoine verrier au 15 novembre 2014.

Pour convenance personnelle, l'agent a quitté son poste de chargé de mission pour la mise en œuvre du SCoT au 13 novembre 2014.

Compte tenu du commencement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale en octobre 2014 et la nécessité de bénéficier de l'ingénierie interne pour coordonner cette démarche, le Comité syndical réuni le 14 octobre 2014 a décidé de la création d'un emploi permanent et du recrutement d'un agent non titulaire de cadre d'emploi A filière administrative en qualité de chargée de projet aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoT.

Au 31 décembre 2014, le tableau des effectifs du Pays Interrégional Bresle Yères est le suivant :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Effectif</u>	<u>Durée hebdomadaire de service</u>	<u>libellé de la fonction</u>
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial	A	1	35 heures	Chargé des missions d'études et de mise en œuvre de projets d'aménagements du territoire et notamment du SCoT
Adjoint administratif	C	1	35 heures	Chargé des missions pour la mise en œuvre de la stratégie de développement culturel et du schéma de services aux publics

Partie 6 : La transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Par arrêté inter-préfectoral en date du 17 décembre 2014, le syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères est transformé en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) crée une nouvelle catégorie de syndicat mixte permettant une plus grande assise juridique.

Si le PETR est soumis aux règles relatives au Syndicat mixte fermé (articles L.5711-1), il implique des dispositions particulières (conseil de développement territorial, conférences des maires, répartition des sièges, projet de territoire).

Le Conseil de Développement Territorial

Organe consultatif, le conseil de développement territorial, doit être mis en place. La loi ne précise pas sa nature : par conséquent, il peut être constitué d'un groupe informel ou prendre la forme d'une association. Il regroupe les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle. Il a la possibilité de donner son avis ou d'être sollicité sur toute question d'intérêt territorial.

la conférence des maires

Avec le conseil de développement territorial, la conférence des maires constitue le deuxième organe consultatif du PETR. La conférence réunit les maires des communes situées dans le périmètre du PETR.

Elle est sollicitée lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Les modalités de représentation

Les modalités de répartition des sièges du comité syndical entre les EPCI doivent prendre en compte le poids démographique de chacun des membres avec au moins un siège par EPCI membre sans qu'aucun ne puisse détenir plus de la moitié des sièges.

Conformément à l'article L.5711-1 du CGCT, les EPCI membres ont la possibilité de sélectionner leurs représentants au comité syndical parmi leurs conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres, qu'ils soient conseillers communautaires ou non.

Le projet de Territoire

La notion de projet de territoire modifie celle de charte dans les pays. Ce projet met en avant les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'écologie, de culture et social ou encore de promotion de la transition écologique. Par ailleurs, ce projet doit être compatible avec les SCoT applicables dans le périmètre du pôle.

Il doit être réalisé dans les douze mois après la mise en place du PETR en partenariat avec les EPCI qui le composent.

Les Départements et les Régions peuvent aussi être associés à son élaboration, sur décision du comité syndical du PETR.